

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE CLELLES

REGLEMENT DE CONSULTATION

R.C.

MONSIEUR LE PRESIDENT

**MARCHE DE FOURNITURE DE REPAS
RESTAURATION SCOLAIRE**

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Le Vendredi 4 Février 2011 A 12 heures

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

1- IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE

Communauté de Communes du canton de Clelles
Place de la Mairie, 38930 CLELLES
Tel : 04.76.34.46.61
Fax : 04.76.34.46.23

2- MODE DE PASSATION :

Marché A Procédure Adaptée

3- LIEU D'EXECUTION DU MARCHE :

Restaurant scolaire situé à Clelles, groupe scolaire, rue du Mont-Aiguille

4- OBJET DU MARCHE :

Marché public de services de fourniture de repas.

5- DUREE DU MARCHE :

Le marché s'étendra du 5 septembre 2011 au 4 juillet 2014 (soit 3 années (1 an renouvelable 2 fois))

6- MODALITES DE TRANSMISSION ET DE RECEPTION DES CANDIDATURES

Date limite de réception : Vendredi 4 Février 2011 avant 12 heures

Adresse et modalités de transmission : les offres doivent être transmises par courrier uniquement ou déposées à la communauté de communes.

Langue de rédaction des offres : français uniquement.

7- DESCRIPTION DE LA PRESTATION

- Fourniture de repas en liaison chaude pour le restaurant scolaire de Clelles.
(Préparation des repas de midi dans la cuisine du prestataire et livraison dans le local du Groupe scolaire de Clelles aménagé pour la circonstance, selon le principe de la liaison chaude).

- Livraison entre 11 h et 11 h 30 au groupe scolaire de Clelles : lundi, mardi, jeudi et vendredi, sauf périodes de vacances scolaires.

Composition du repas : une entrée froide ou chaude, 1 plat protéique principal viande / poisson, 1 accompagnement, 1 laitage, 1 dessert, Ingrédients et assaisonnements en quantité suffisante, pain.

- Capacité à proposer des repas spécifiques afin de répondre aux différents régimes,

- Le titulaire devra respecter les dispositions de tous les textes en vigueur et avoir obtenu une dérogation de la part de la DDPP (Direction Départementale de la protection des populations, ex DSV) ou avoir obtenu l'agrément de cuisine centrale.

- Facturation mensuelle

- Prix unitaire.

8- RENSEIGNEMENTS A FOURNIR PAR LE CANDIDAT / PRESENTATION DES OFFRES

Forme juridique que devra revêtir l'opérateur économique attributaire du marché :
Entreprise isolée ou groupement d'entreprises.

Les propositions doivent être rédigées en langue française et exprimées en euros.
Elles comprendront :

- l'Acte d'engagement ;
- le cahier des charges adapté signé ;
- Identification complète de l'entreprise et numéro de SIRET, DC2
- Un mémoire justificatif des dispositions que le candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations notamment les moyens mis en œuvre pour assurer la continuité du service ; maîtrise de la méthode HACCP au sein de l'établissement ; dispositions mises en œuvre pour l'utilisation de produits issus de l'agriculture biologique, proposition d'un cycle de menus de 6 semaines ;
- Déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat afin de justifier de la satisfaction des obligations fiscales et sociales.
- Dérogation à l'agrément de cuisine centrale, ou agrément cuisine centrale.
- Dans le cas d'un groupement d'entreprises : convention définissant les règles internes du groupement (qui permettra à chaque entreprise de connaître précisément ses engagements, ceux des autres membres du groupement et la mission détaillée du mandataire commun. Elle précise si une solidarité est prévue entre entreprises).

9- CHOIX ET CLASSEMENT DES OFFRES

- Le candidat remet une offre de prix ainsi que sa composition : Les prix des denrées des repas servis, dont la composition est STRICTEMENT CONFORME au CAHIER DES CHARGES, les frais de fonctionnement du titulaire, la rémunération du titulaire.

En outre les frais de livraison devront être clairement précisés.

- Les critères de sélection choisis en fonction des performances à atteindre et des satisfactions du besoin :

80 % : prix des repas par enfant,

20 % : critère environnemental : distance de livraison des repas et approvisionnement en matières premières de qualité en respectant le développement durable, l'économie sociale et solidaire,

La collectivité se réserve le droit de négocier avec les candidats ayant remis une offre conforme.

La Communauté de Communes se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation.

10- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Le correspondant administratif et technique est : Directrice Générale des Services
Mme BARTHALAY tél : 04.76.34.49.90 ou cccclles@wanadoo.fr

